

# Les internés de Paifve seront privés de psys

■ Les contrats à durée déterminée ne seront pas reconduits au sein de l'EDS.

**D**epuis lundi, des internés des annexes psychiatriques des prisons sont transférés vers le Centre de psychiatrie légale (CPL) de Gand (264 places), flambant neuf. Les personnes qui ont commis un crime ou un délit en raison d'un trouble mental y bénéficieront d'une thérapie et d'un encadrement appropriés dans un environnement très sécurisé et y seront traités selon les normes de qualité appliquées en institution psychiatrique, vante un communiqué du SPF Justice. *"Voici une première réalisation concrète qui vise à améliorer le bien-être des internés"*, se félicite le nouveau ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V).

Sur papier, le projet est séduisant. Encore faut-il que les moyens suivent. Le gouvernement Michel a pourtant dé-

cidé, dans ses mesures d'économie, de raboter le budget alloué au CPL de Gand qui ne sera plus occupé qu'à hauteur de 70 % en 2015, pointe l'Observatoire international des prisons qui dénonce sans relâche *"le scandale de l'internement en Belgique"*.

Les places sont chères dans les établissements de défense sociale et dans le circuit de soins traditionnel. Du coup, les personnes qui relèvent de la défense

sociale sont entassées dans les annexes psychiatriques des prisons où les soins appropriés sont quasi inexistantes. La Belgique a déjà été condamnée 14 fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour les mauvais traitements qu'elle réserve aux internés.

**"Une catastrophe..."**

Dans ce contexte, les coupes claires dans le secteur sont forcément incompréhensibles. Il n'y a pas que le CPL de Gand qui souffre de la rigueur imposée. L'établissement de défense sociale de

Paifve (208 lits) est aussi victime des mesures linéaires dans les budgets de fonctionnement de la Justice. Ainsi, les psychologues "soins" de l'EDS de Paifve, effarés par la décision de ne pas re-

conduire les contrats à durée déterminée qu'ils occupent depuis mars 2014, viennent d'adresser un courrier en forme de cri d'alarme au gouvernement Michel.

C'est *"une catastrophe sur le plan humain pour les personnes internées"*, soulignent-ils. Cette mesure diminuerait de moitié l'effectif des psychologues, déjà réduit vu les normes en vigueur, écrivent-ils. Cela rendrait *"impossible"* les suivis psychologique et thérapeutique de base et mettrait *"en péril grave"* la santé des internés.

Interpellé mercredi dernier en commission de la Justice de la Chambre, le ministre Geens n'a pas dévié de sa ligne.

An.H.